

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE DE RONCHAMP

Séance ordinaire du 05 juillet 2022

L'An deux mil vingt-deux, le cinq Juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CORNU, Maire, conformément aux dispositions du C.G.C.T. (art. L 2121.7 à L 2121.34).

Nombre de Membres		
<i>Afférents au C.M.</i> 23	<i>En exercice</i> 23	<i>Présents : 22</i> <i>Votants : 22</i> <i>Absents : 1</i>

Présents : M. DURUPT - Mme QUINTERNET - M. JAMMI - Mme AUBRY - M. TARIN - Mme LAROCHE - Mme NIGGLI - M. SKRZYPCZAK - Mme TOURDOT - Mme BINDER - M. DURPOIX - M. ORTSCHIEDT - Mme GRES - M. GOISET - M. MECHINAUD - M. HERNANDEZ - M. FILLATRE - M. DEVILLERS - Mme BRUCHON - Mme LEUVREY - M. MOUGIN

Date de la Convocation
01 juillet 2022

Absents : ----

Date d'Affichage
08 juillet 2022

Excusés - Mme DUMONTEIL (pouvoir à Mme NIGGLI)

M. Pierre-Eric TARIN a été nommé secrétaire (art. L 2121.15).

N° 57 : Plan de circulation aux abords du Groupe Scolaire A. Pheulpin pour la rentrée 2002

Considérant l'ouverture de trois nouvelles classes au Groupe scolaire A. Pheulpin à la rentrée 2022-2023,
Considérant la nécessité de sécuriser les abords du Groupe scolaire A. Pheulpin,

Le Maire propose un nouveau plan de circulation aux abords des écoles selon les modifications suivantes :

- mise en **zone 30** de la rue Neuve, depuis l'intersection avec la RD 619 jusqu'à l'intersection avec la rue du Stade,
- mise en **zone 30** de la rue du Stade et de l'esplanade du Stade, depuis l'intersection avec la RD 619 jusqu'à l'intersection avec la rue Neuve,
- mise en **sens unique** de la rue Neuve depuis l'intersection avec la rue Jean Macé jusqu'à l'intersection avec la rue du Breuil (sauf ayants droits),
- **circulation interdite** dans la rue Jean Macé (sauf ayant droits - accès depuis la rue Neuve : riverains, bus, taxi, livraison ou intervention au GSAP).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. DEVILLERS s'abstient) :

- **ADOpte** le nouveau plan de circulation aux abords du Groupe Scolaire Alphonse Pheulpin selon les modifications proposées ci-dessus,
- **DIT** que ce nouveau plan de circulation sera mis en place pour la rentrée scolaire 2022-2023,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention dans le cadre de ce dossier et à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

